



LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L 613-1 et D612-33 à D612-36-4
- VU le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016, modifié, relatif au diplôme national de master ;
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU l'arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au diplôme national de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Sciences et Techniques ;

DECIDE

Article 1 :

Le jury des **semestre 7 et semestre 8 du master mention STAPS : Ingénierie et Ergonomie de l'Activité Physique**, au titre de l'année universitaire 2025/2026, est constitué comme suit :

Président du jury :

M. Benoit GRISON

Maître de Conférences

Vice-Président du jury :

M. Olivier BUTTELLI

Professeur des Universités

Membres du jury :

M. Stéphane CARPENTIER
Mme Elodie LALO
M. Alain SCHOENY
Mme Aude VILLEMAIN
Mme Solène LEFEBVRE DU GROSRIEZ

Professeure
Maître de Conférences
Maître de Conférences
Maître de Conférences
Maître de Conférences

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 10/11/2025

Eric BLOND



LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L 613-1 et D612-33 à D612-36-4
- VU le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016, modifié, relatif au diplôme national de master ;
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU l'arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au diplôme national de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Sciences et Techniques ;

DECIDE

Article 1 :

Le jury des **semestre 9 et semestre 10 du master mention STAPS : Ingénierie et Ergonomie de l'Activité Physique**, au titre de l'année universitaire 2025/2026, est constitué comme suit :

Président du jury :

M. Olivier BUTTELLI

Professeur des Universités

Vice-Président du jury :

M. Benoit GRISON

Maître de Conférences

Membres du jury :

M. Stéphane CARPENTIER
Mme Elodie LALO
M. Alain SCHOENY
Mme Aude VILLEMAIN
Mme Solène LEFEBVRE DU GROSRIEZ

Professeure
Maître de Conférences
Maître de Conférences
Maître de Conférences
Maître de Conférences

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 10/11/2025

Eric BLOND



LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L 613-1, D612-33 à D612-36-1 ;
- VU le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016, modifié, relatif au diplôme national de master ;
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU l'arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au diplôme national de master
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Sciences et Techniques ;

DECIDE

Article 1 :

Le jury de délivrance du **master mention STAPS : Ingénierie et Ergonomie de l'Activité Physique**, au titre de l'année universitaire 2025/2026, est constitué comme suit :

Président du jury :

M. Olivier BUTTELLI

Professeur des Universités

Vice-Président du jury :

M. Benoit GRISON

Maître de Conférence

Membres du jury :

M. Stéphane CARPENTIER
Mme Elodie LALO
M. Alain SCHOENY
Mme Aude VILLEMAIN
Mme Solène LEFEBVRE DU GROSRIEZ

Professeur
Maître de Conférences
Maître de Conférences
Maître de Conférences
Maître de Conférences

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Article 3 :

Le conseil de perfectionnement du **master mention STAPS : Ingénierie et Ergonomie de l'Activité Physique** est constitué comme suit :

M. Olivier BUTTELLI

Professeur des Universités et responsable de la formation master IEAP ERGOMOT

M. Benoit GRISON

Maître de Conférences et responsable de la formation master IEAP ERGOMOT

M. Stéphane CARPENTIER

Professeur

Mme Elodie LALO

Maître de conférences

M. Alain SCHOENY

Maître de conférences

Mme Aude VILLEMAIN

Maître de conférences

Mme Solène LEFEBVRE DU GROSRIEZ

Maître de conférences

M. Corentin ALLAIS

Professionnel

M. Samuel AUPETIT

Professionnel

M. Bastien SENECON

Professionnel

Mme Mélissa SOUBHIEH

Responsable administrative des formations

Mme Estelle LESUT

STAPS

Chargée d'apprentissage M2 IEAP ERGOMOT

Mme. Malou FAUCOIN

Délégué des étudiants en M1 IEAP ERGOMOT

M. Lilian PINCHON

Délégué des étudiants en M1 IEAP ERGOMOT

M. Adrien DAGUENANT

Délégué des étudiants en M2 IEAP ERGOMOT

Fait à Orléans, le 10/11/2025



Éric BLOND